

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

N° de la délibération : 2023-115

. de la convocation : 17.05.2023

. d'affichage : 30.05.2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 41

. votants : 56

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DESACHY Christophe, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, RICHARD Jean-Edouard, BOITEL Francis, Mmes DELEFORTRIE Luciane, VASSEUR Julie, M. DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, MERLIER Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, Mme TOTET Fanny, M. RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, M. MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.  
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à M. MERESSE Christian.  
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.  
Mme DELEFORTRIE Luciane avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.  
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à M. HAY Francis  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.  
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.  
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.  
M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.  
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. RIOJA José.  
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.  
M. LEMAITRE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine.

## DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES VENTE D'UNE PARCELLE ZAL ST SULPICE A HAM

La Communauté de Communes a toujours œuvré dans le sens du développement économique et de la facilitation de l'implantation ou du développement des entreprises sur l'ensemble de son territoire. Dans ce but, elle a toujours fait en sorte de se doter de réserves foncières lui permettant ensuite d'être réactive lors d'une demande d'un porteur de projet.

C'est ainsi que M. Jean-Noël SOUPLY gérant du magasin Point Vert, a marqué son intérêt en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle de 6200 m<sup>2</sup> propriété de la Communauté de Communes à Ham, sur la Zone d'Activités St Sulpice, route de St Quentin.

Monsieur Jean Noël SOUPLY envisage l'acquisition de cette parcelle dans le cadre du développement de ses activités, notamment de production d'engrais écologiques sous la marque « Agri Respectable ».



Ce terrain au travers d'une division foncière sera découpé pour une contenance de 6200 m<sup>2</sup>, la Communauté de Communes conservera 3800 m<sup>2</sup> en vue d'implanter à terme une autre activité.

Vu la compétence développement économique de la collectivité,

Vu la disponibilité des parcelles ZH 146 (d'une superficie de 57 m<sup>2</sup>), ZH 148 (108 m<sup>2</sup>), ZH 150 (301 m<sup>2</sup>) et ZH 152 (5734 m<sup>2</sup>), pour un total de 6200 m<sup>2</sup> hectare,

Vu le projet de construire sur ce terrain un bâtiment qui permettrait le développement de la marque « Agri Respectable »,

Vu l'accord des deux parties sur un prix hors taxe de 62 000,00 €,

Vu l'engagement du preneur à prendre à sa charge les frais et dépens liés à l'acte ainsi que 50 % des frais de bornages réalisés par la Communauté de Communes pour un montant de 497.50 € HT,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Développement Economique,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Procède à la vente des parcelles ZH 146 (d'une superficie de 57 m<sup>2</sup>), ZH 148 (108 m<sup>2</sup>), ZH 150 (301 m<sup>2</sup>) et ZH 152 (5734 m<sup>2</sup>) pour un total de 6200 m<sup>2</sup>, à la SCI Arboressens représentée par Monsieur Jean-Noël SOUPLY ou à toute personne s'y substituant,

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le



ID : 080-200070985-20230524-DELIB\_2023\_115-DE